



Réf : 13005.01

Pôle développement humain (PDH)
Direction de la Culture, de la Jeunesse et
des Sports (DCJS)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc

AIDE A LA CREATION MUSICALE**BULLETIN D'INSCRIPTION****SESSION 2022**

A remplir en majuscules

LE GROUPE :

Nom du groupe : _____

IDENTITE DU REPRESENTANT DU GROUPE : Madame Monsieur

Nom _____

Nom de naissance _____

Prénom(s) _____

Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Localité de naissance : _____ Pays de naissance : _____

COORDONNEES DU REPRESENTANT DU GROUPE :

Point de remise (appt, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : _____

Voie : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____ @ _____

LE PROJET D'ALBUM :Genre Musical : Rock Jazz Classique Reggae Kaneka autre (préciser) _____

Titre de l'album _____

Nombre de morceaux présentés _____

Nom du studio d'enregistrement _____

Adresse du studio d'enregistrement _____

N° de téléphone du studio d'enregistrement _____

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la MoselleTél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc

Coût global de la réalisation du CD _____ F XPF

LE GROUPE

Nombre de membres dans le groupe : _____

Noms, prénoms et fonction (instrument) de chaque membre du groupe :

Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____
Nom _____	Prénom _____	Instrument _____

(Pour les éventuels co-auteurs, joindre un autre bulletin)

Une seule participation à titre individuel ou collectif est acceptée.

JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la province Sud, Baie de la Moselle, 6 route des Artifices – 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
- Un curriculum vitae retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création musicale du musicien ou du groupe de musique ;
- Une lettre de motivation présentant le projet musical du groupe et précisant en quoi l'aide est nécessaire au candidat pour faire aboutir son projet de création et d'enregistrement d'album ;
- Une maquette présentant au minimum 4 morceaux en format MP3 qui figureront sur l'album de musique (les morceaux doivent être uniquement des compositions *(aucune reprise ne sera acceptée)* ;
- Un devis d'un studio d'enregistrement calédonien et un budget prévisionnel comprenant les frais d'enregistrement, mixage, réalisation de jaquette, pressage, gravure et duplication de CD ;
- Une copie de la pièce d'identité de chaque musicien ;
- Un justificatif attestant de plus de 6 mois de résidence en province Sud pour chaque musicien ;

Un relevé d'identité bancaire (*compte courant*).

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le **30 juin 2022 à 16 h au plus tard**,
à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la province Sud, Baie de la Moselle -
6, route des Artifices - 98800 Nouméa
Tél. **20 48 00**.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : _____, le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature :

NOTICE AUX CANDIDATS

Une aide à la création musicale est mise en place pour permettre à des musiciens ou groupes de musiciens de Nouvelle-Calédonie de créer et d'enregistrer un album.

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention allant jusqu'à 700.000 francs** pour l'enregistrement d'un album de musique.

Le montant de cette aide ne peut dépasser 70 % du coût global de la réalisation de l'album (frais d'enregistrement, mixage, réalisation de jaquette, pressage et gravure et duplication de CD).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Sont éligibles à l'attribution de cette aide, les candidats résidant impérativement en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée en deux tranches :

- ❖ **50 % dès que l'arrêté d'attribution est rendu exécutoire,**
- ❖ **50 % après remise d'une attestation du studio d'enregistrement certifiant que l'enregistrement a bien été réalisé.**

REGLEMENTATION :

Le ou les musiciens lauréats disposent d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de l'aide pour finaliser la réalisation de l'album de musique. A l'issue de ce délai, l'album de musique réalisé ainsi qu'un bilan financier, sont remis à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la province Sud.

Si le délai d'un an risque d'être dépassé, le bénéficiaire doit impérativement informer de ses difficultés la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, par courrier au moins un mois avant le terme et ce afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Le courrier sollicitant une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel doit être accompagné des justificatifs suivants :

- ❖ Une lettre justifiant la demande de délai supplémentaire,
- ❖ Un calendrier de réalisation réajusté,
- ❖ Le budget prévisionnel si modifié.

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc



Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

Le ou les musiciens lauréats apposent au dos de la jaquette de l'œuvre créée, ainsi que sur l'ensemble des supports médiatiques et de promotion de l'album de musique, le logo de la province Sud ainsi que la mention « Album réalisé grâce au soutien de la province Sud ».

Le dossier peut comprendre des documents annexes (photos ou clips du groupe) et peut être accompagné d'un des précédents albums de musique s'il y a lieu.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE :

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature qui se compose des éléments suivants :

- ❖ Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la province Sud - Baie de la Moselle - 6, route des Artifices – 98800 Nouméa ou sur le site www.province-sud.nc),
- ❖ Un curriculum vitae retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création musicale du musicien ou du groupe de musique,
- ❖ Une lettre de motivation présentant le projet musical du groupe et précisant en quoi l'aide est nécessaire au candidat pour faire aboutir son projet de création et d'enregistrement d'album,
- ❖ Une maquette présentant au minimum 4 morceaux en format MP3 qui figureront sur l'album de musique. Les morceaux doivent être uniquement des compositions (*aucune reprise ne sera acceptée*) ;
- ❖ Un devis d'un studio d'enregistrement calédonien et un budget prévisionnel comprenant les frais 'enregistrement, mixage, réalisation de jaquette, pressage, gravure et duplication de CD,
- ❖ Une copie de la pièce d'identité de chaque musicien,
- ❖ Un justificatif attestant de plus de six mois de résidence en province Sud pour chaque musicien,
- ❖ Un relevé d'identité bancaire (*compte courant*).

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle
Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02
dcjs.contact@province-sud.nc